

**BCS**Contrats à terme sur
crédit bancaire canadien**BOURSE DE MONTRÉAL**

Contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire - Guide d'utilisation

Sous réserve de l'approbation réglementaire, la Bourse de Montréal lancera ses nouveaux contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire dans le courant du premier trimestre de 2026. Il s'agira du premier contrat à terme canadien qui permet de gérer l'exposition au risque de crédit. La négociation des titres de créance canadiens n'aura jamais été aussi facile!

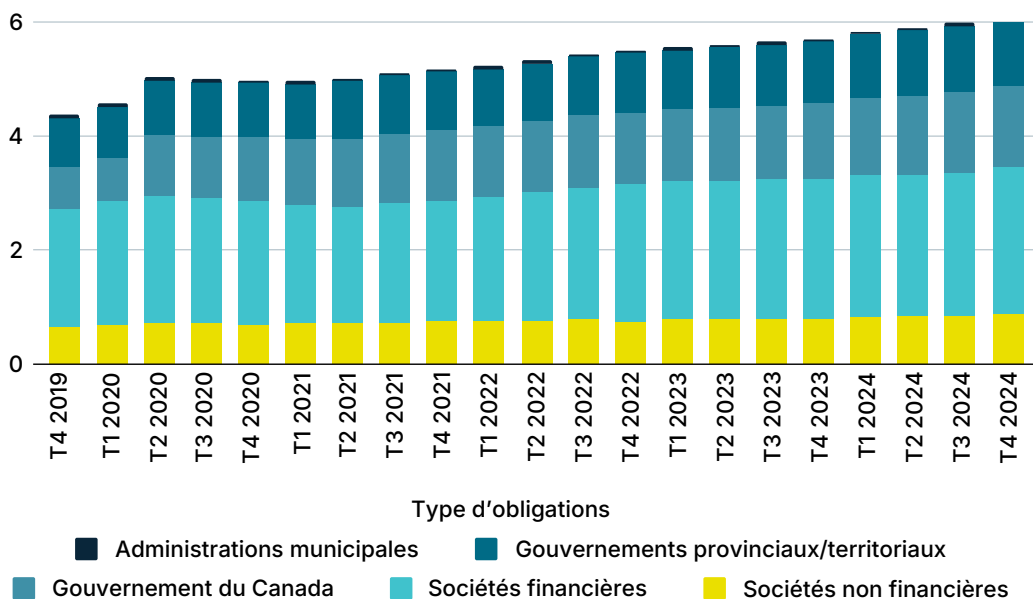
Avantages

- Offre un nombre accru de points liquides sur la courbe des taux canadiens
- Favorise une exposition plus précise aux titres de créance canadiens
- Facilite la couverture pour gérer l'exposition au marché et les risques
- Améliore la gestion de la liquidité ou des fonds
- Permet la mise en œuvre de stratégies de négociation sur les marchés du crédit, en guise de complément à des produits comme les FNB et les swaps sur rendement total

Potentiel d'un marché canadien dynamique des contrats à terme sur crédit

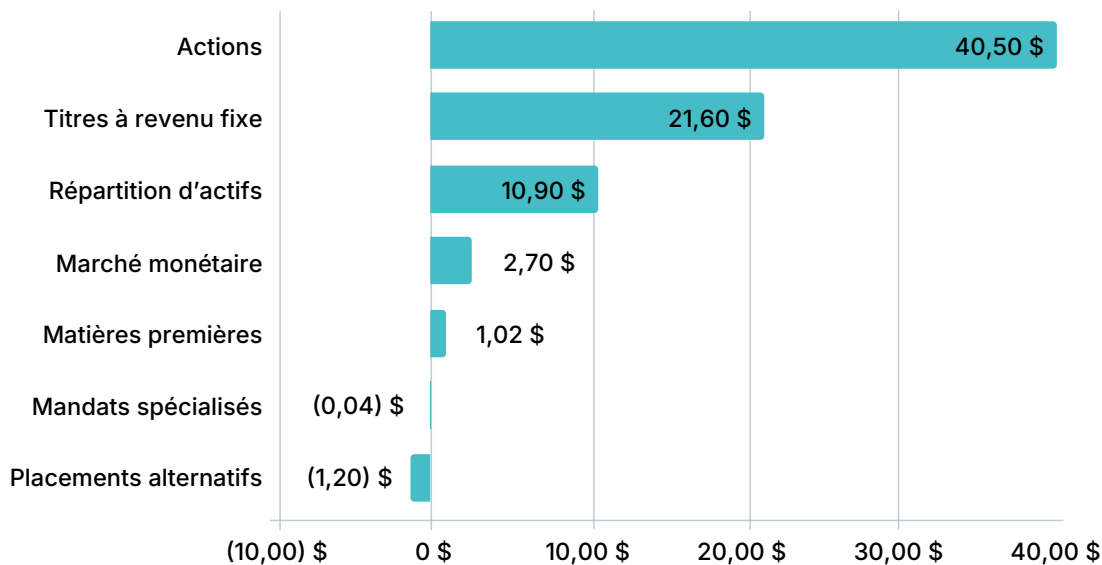
- Endettement des sociétés canadiennes (plus de 3 billions de dollars en 2024) et niveau élevé d'émission de titres de créance de sociétés.
- En 2024, les FNB de titres à revenu fixe ont été plus populaires que jamais, avec des entrées totales de plus de 21 milliards de dollars.

Obligations canadiennes, par type (en billions de dollars)



Source : Statistique Canada

Flux de FNB au Canada, par catégorie d'actifs, en 2024 (en trillions de dollars)



Source : Valeurs Mobilières TD, Bloomberg

Principales caractéristiques du contrat*

Symbole	BCS (contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire)
Sous-jacent	Indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire
Unité de négociation	En fonction de l'indice sous-jacent, de sorte que chaque point de base d'écart de crédit est égal à 50 \$ CA par contrat. La taille du contrat est de 5 000 \$ CA multiplié par l'indice du contrat.
Cotation des prix	Coté sous forme d'indice du contrat égal à 100 points moins l'indice sous-jacent (exprimé en pourcentage) (Par exemple, si la valeur de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire s'établit à 87,50, l'écart de crédit est de 0,8750 % et le prix du contrat, de 99,125.)
Unité minimale de fluctuation des prix	0,005 point d'indice du contrat = 25 \$ CA
Cycle d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre
Date de règlement	Le troisième mercredi du mois d'échéance
Prix de règlement final	Selon la valeur de la série de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire pertinente, le dernier jour de négociation (Chaque échéance du contrat est associée à sa propre série de l'indice.)
Type de contrat	Règlement en espèces

* Sous réserve des approbations réglementaires.

Caractéristiques clés

- Sous-jacent fondé sur des obligations liquides et représentatives de banques canadiennes
- Exposition directe à l'écart créditeur
- CS01 constante de 50 \$ CA (multiplicateur du contrat)
- Les positions acheteur bénéficient du resserrement de l'écart de crédit

Stratégies de négociation et utilisations

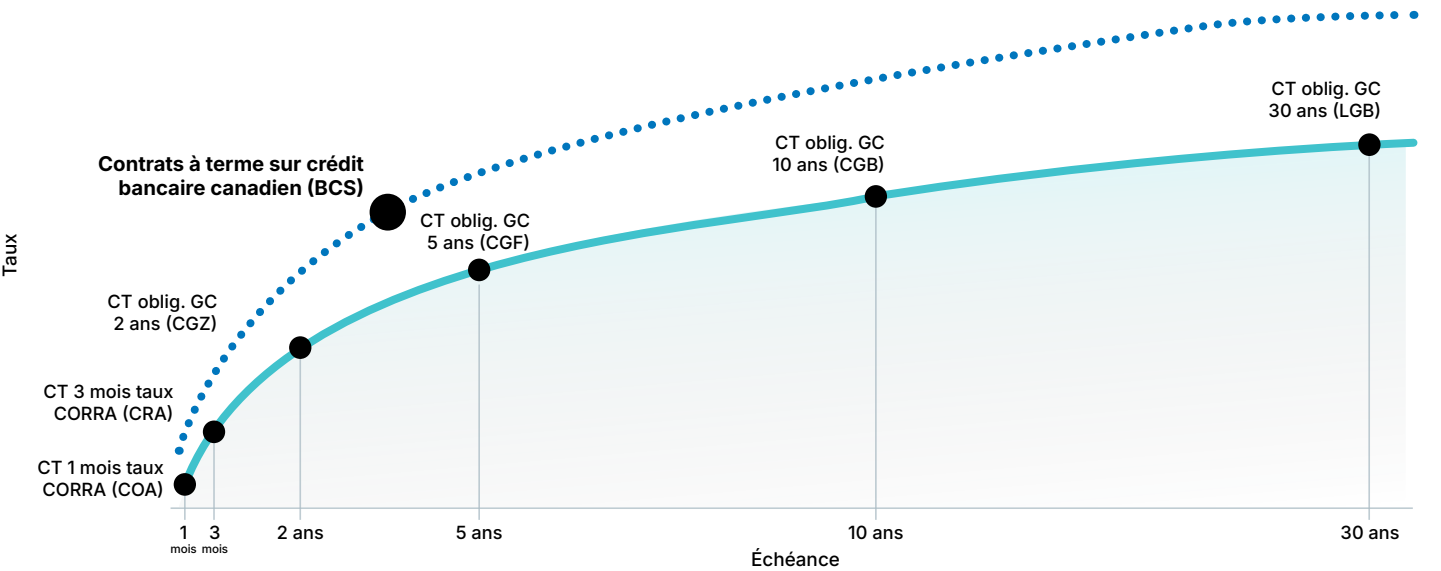
Les contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (BCS) sont un moyen simple et rentable de :

- gérer le risque de taux d'intérêt, la duration et le profil de risque d'un portefeuille;
- permettre une exposition aux marchés canadiens du crédit;
- adopter des positions tactiques;
- reproduire des positions synthétiques sur obligations de sociétés (acheteur ou vendeur);
- effectuer des opérations qui reposent sur la valeur relative;
- gérer la liquidité du portefeuille.

Comparaison des produits de crédit

	Contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (BCS)	Fonds négociés en bourse (FNB)	Swaps sur rendement total (SRT)	Swaps sur défaillance de crédit
Négociés en bourse				
Non émis				
Isolation du risque de crédit				
Possibilité de vente à découvert		avec emprunt		
Représentatifs du marché canadien des créances de sociétés				

La Bourse de Montréal établit la courbe



Pour plus d'information

m-x.ca

© Bourse de Montréal Inc., 2025. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans le consentement préalable écrit de Bourse de Montréal Inc. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre d'information seulement. Ni Groupe TMX Limitée ni ses sociétés affiliées ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document ni ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas s'en remettre à celui-ci à de telles fins. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Bourse de Montréal et MX sont des marques déposées de Bourse de Montréal Inc. Groupe TMX, TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX sont des marques de commerce de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence.

« FTSE MD » est une marque de commerce des sociétés du London Stock Exchange Group et elle est utilisée par FTSE International Limited (« FTSE ») sous licence. « Russell MD » est une marque de commerce de Frank Russell Company (« Russell »). FTSE, Russell ou leurs concédants de licence détiennent tous les droits relatifs à l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (l'« indice »). FTSE, Russell ainsi que les sociétés de leur groupe ou concédants de licence : a) n'assument aucune responsabilité, perte, dépense ou obligation ni aucuns dommages-intérêts relativement à un produit dérivé fondé sur l'indice; et b) déclinent toute responsabilité quant à toute erreur ou omission, à l'adaptation à un usage particulier ou aux résultats pouvant être obtenus de l'usage de l'indice ou de données connexes. Aucune partie ne peut se fier à l'indice ou aux données connexes contenues dans la présente communication, et l'indice et les données connexes appartiennent à FTSE, à Russell ou aux sociétés de leur groupe. Il est interdit d'utiliser ou de distribuer l'indice sans le consentement écrit exprès de FTSE ou de Russell. FTSE et Russell ne font pas la promotion du contenu de la présente communication ni des produits financiers ou dérivés auxquels celle-ci se rapporte, ni ne soutiennent ou cautionnent ce contenu ou les produits ou dérivés dont il est question.